



 <p>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</p>	<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP <u>Dossier suivi par</u> : Christine LAFONT Tél : 01.49.55.51.56 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>DGER/POFEGTP/N2002-2012</b> <b>Date : 12 FEVRIER 2002</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'agriculture et de la forêt

**Annule et remplace**

**- la note de service DGER/POFEGTP/N96/N°2017  
du 9 février 1996**

**- les pages 6, 7 et 8 de la NS**

**DGER/POFEGTP/N95/N°2037 du 30 mars 1995**

☞ Nombre d'annexes : 4

**Objet : BTSA «Viticulture œnologie» : précisions sur les stages, l'épreuve 3**

**Bases juridiques:** décret 89-201 du 4 avril 1989 modifié (création du BTSA) ; arrêté du 5 août 1994 (création de l'option viticulture-œnologie) ; arrêté du 15 mars 1999 (clauses types des conventions de stage) arrêté du 25 juillet 1995 (sur le CCF)

**Résumé : Instructions complémentaires relatives à l'option «Viticulture œnologie» du BTSA pour les stages, le rapport de stage et l'évaluation de l'épreuve 3 à l'aide de grilles spécifiques**

**Mots-clés :** EVALUATION STAGE BTSA VITICULTURE OENOLOGIE

Plan de Diffusion	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration centrale</li> <li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li> <li>- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM</li> <li>- Inspection générale de l'agriculture</li> <li>- Hauts-commissariats de la République des TOM</li> <li>- Conseil général de l'agronomie</li> <li>- Inspection de l'enseignement agricole</li> <li>- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li> <li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li> <li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li> </ul>

Cette note de service concerne l'option viticulture-œnologie du BTSA. Elle a pour objet de diffuser :

- la nouvelle grille d'aide à l'évaluation des candidats lors de l'épreuve n°3 «Soutenance du rapport de stage». Cette grille comprend deux parties constituant les annexes 1 et 2 ; Cette grille devra être utilisée à partir de la session d'examen 2002 ;
- des instructions complémentaires pour la rédaction du rapport de stage. Ce complément ne constitue pas un ajout méthodologique mais quelques recommandations pratiques de la part des correcteurs. Elles ne sauraient remplacer la lecture attentive du référentiel professionnel définissant les métiers visés par ce diplôme et en particulier le rôle du stage dans la préparation de candidats à l'exercice de ces métiers. Cette préparation professionnelle doit se refléter dans le rapport du candidat et lors de sa soutenance. En particulier, il doit refléter une vision interdisciplinaire, seule capable de saisir toutes les dimensions de la réalité professionnelle.

Elle annule la note de service N°2017 du 9 février 1996 et remplace les pages 6, 7 et 8 de la note de service N°2037 du 30 mars 1995.

Cette note rappelle le nouveau contexte juridique de la formation en milieu professionnel survenu depuis l'arrêté de création de cette option du BTSA constitué par le décret N° 97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emplois des jeunes travailleurs, l'arrêté du 15 mars 1999 fixant les clauses types des conventions de stage ainsi que la note de service DGER/POFEGTP/N96 N° 2073 du 31 mai 1996 sur les stages dans l'enseignement technique agricole. Ces textes précisent notamment le suivi des stagiaires durant leur formation en milieu professionnel, les exigences concernant l'annexe pédagogique pour chaque convention de stage. Cette annexe est recommandée pour les candidats préparant l'examen par la voie de l'apprentissage.

Elle comporte les annexes suivantes :

- annexes 1 et 2 : grilles d'aide à l'évaluation en deux parties pour l'épreuve 3 ;
- annexe 3 : page de garde pour le rapport de stage (rappel) ;
- annexe 4 : formulaire pour noter l'appréciation des maîtres de stage (rappel).

## **RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA REDACTION DU RAPPORT DE STAGE**

**Dans la partie «Analyse», le rapport comporte :**

. **une analyse globale d'une des entreprises de production** connues pendant l'une des périodes de stages : ce peut être une exploitation, une cave coopérative, l'entreprise d'un négociant acheteur de raisin. Les organismes de recherche et de développement, les laboratoires d'œnologie, les entreprises de produits phytosanitaires ne peuvent pas servir de support à cette partie.

L'environnement ne doit pas être traité en tant que tel, seuls ses liens avec l'entreprise sont à présenter. La dimension économique et financière doit être traitée, même d'une manière simple dans le cas où il n'y aurait pas de documents comptables disponibles.

Le candidat doit mettre en évidence les processus de prise de décisions. Il doit analyser le lien entre la prise de décision et les objectifs.

. **une analyse des principales situations professionnelles** vécues. Le candidat doit mettre en évidence l'expérience qu'il a acquise lors de l'ensemble des stages. Il n'est pas demandé d'analyser l'ensemble des différents itinéraires de la conduite du vignoble et de l'élaboration du vin. Présenter la dimension technico-économique est recommandé.

**La protection du vignoble, le schéma d'une vinification doivent être analysées dans le rapport.**

**Pour la partie «Etude» :**

Il ne s'agit pas de se limiter à la transcription d'extraits de cours. En revanche, le candidat devra présenter l'étude dans une rédaction qui lui est personnelle en utilisant les connaissances acquises durant sa formation.

Les thèmes et les lieux de stage peuvent être variés.

Les stages à l'étranger sont possibles.

L'étude n'est pas nécessairement une expérimentation ou un essai ; elle peut être l'adaptation d'une technique au contexte de l'entreprise.

Le descriptif, seul, d'une vinification est à exclure.

L'étude n'est pas uniquement un travail de bibliographie.

**Pour l'ensemble**

Il n'y a pas de plan type. Le rapport doit cependant comporter une introduction (qui n'est pas le résumé) et une conclusion.

Le candidat doit justifier la cohérence du plan qu'il a utilisé.

L'analyse du « vécu » ne fait pas nécessairement l'objet d'une partie indépendante. Elle peut transparaître dans l'analyse de l'entreprise.

Le candidat est évalué pour son sens de l'analyse et son esprit critique.

Il est nécessaire qu'un équilibre soit respecté entre les deux domaines, viticulture et œnologie.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

NOM .....

PREMOM .....

SESSION

DATE

N° DU JURY

**GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE 3  
PARTIE ECRITE : RAPPORT DE STAGE**

PARTIE 1 EVALUATION DE L'ECRIT	Observations de l'enseignant	NOTE/ BAREME
<b>C 1 : <u>capacité à élaborer un rapport</u> :</b> . plan cohérent (introduction, conclusion, titres pertinents) . qualité du résumé, de l'introduction, et de la conclusion . syntaxe, orthographe, intelligibilité . mise en forme : clarté, soin, illustration . respect des consignes : sommaire, résumés, mots clés, biblio, annexes, nombre de pages		<b>/10</b>
<b>C 2 : <u>capacité à analyser une entreprise ou une exploitation</u> comme un système dans son contexte : histoire, structures, fonctionnement, relations avec les composantes de l'environnement, atouts et contraintes, points forts et points faibles.</b>		<b>/8</b>
<b>C 3 : <u>capacité à observer les réalités professionnelles</u> des secteurs de la viticulture et de l'œnologie, à analyser et à discuter les principales situations vécues en stage, à en expliquer l'intérêt</b>		<b>/10</b>
<b>C 4 : <u>concernant l'étude réalisée</u> :</b> . pertinence du choix de l'étude avec les enjeux professionnels . usage approprié du vocabulaire et des concepts . méthodologie et démarche utilisées . présentation des étapes de la conduite de l'étude, des difficultés rencontrées et des moyens utilisés pour les surmonter . analyse critique de l'étude (résultats obtenus, interprétation) . évaluation des impacts et des prolongements possibles, moyens à mettre en œuvre pour les réaliser dans des conditions technico-économiques données		<b>/12</b>
<b>TOTAL ECRIT</b>		<b>/40</b>

**OBSERVATIONS de l'enseignant évaluateur :****NOM ET SIGNATURE**

**ANNEXE 2****BTSA Viticulture œnologie**

NOM .....

PRENOM .....

SESSION

DATE

N° DU JURY

**PARTIE 2 : GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE 3  
« SOUTENANCE RAPPORT DE STAGE »**

PARTIE 2 : SOUTENANCE ORALE 45 MINUTES	OBSERVATIONS DES EXAMINATEURS	NOTE/ BAREME
<b>C 5</b> : capacité à présenter, à structurer et à valoriser le rapport écrit devant un public professionnel en choisissant les éléments que le candidat juge utiles pour susciter l'intérêt du jury et engager le débat.		<b>10</b>
<b>C 6</b> : capacité à maîtriser les moyens d'expression et de communication durant l'exposé et l'échange avec le jury : les supports de l'exposé : qualité, adaptation, utilisation l'expression orale : audibilité, dynamisme du discours, correction de la langue, maîtrise du vocabulaire		<b>/10</b>
<b>C 7</b> : capacité à argumenter et à débattre avec le jury en mobilisant ses connaissances, son expérience professionnelle; (les questions portent sur l'ensemble du rapport) : C 71 : contrôle des connaissances et des mécanismes en relation avec les situations observées pendant les périodes de stage (partie analyse) C72 : contrôle des connaissances et des mécanismes liés à l'étude présentée (partie étude) C 73 : contrôle des savoir-faire professionnels		<b>/10</b> <b>/10</b> <b>/20</b>
<b>TOTAL ORAL</b>		<b>/60</b>

REPORT DE LA NOTE D'ECRIT sur **40** :**TOTAL SUR 100 :****NOTE de l'épreuve N°3 en points entiers / 20 :****OBSERVATIONS GENERALES :****Nom et signature des examinateurs**

**ANNEXE 3**

**P A G E D E G A R D E D U R A P P O R T .**

<b>RAPPORT DE STAGE POUR L'EPREUVE N ° 3 DU DIPLOME DE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE option «Viticulture œnologie» session 20 _</b>	
<b>AUTEUR :</b>	<b>MODULES D'INITIATIVE LOCALE SUIVIS :</b> (intitulés et durée)
<b>LISTE DES STAGES SUIVIS PENDANT LA FORMATION</b>	<b>LIEUX ET DATES DU OU DES STAGES</b> ayant permis la réalisation de l'étude
	<b>NOM ET QUALITE DU OU DES MAITRES DE STAGE</b> ayant permis la réalisation de l'étude.
<b>TITRE DE L'ETUDE</b>	
<b>Dominante de l'étude :</b>	<b>Viticole (1) Vinicole (1) Viti-vinicole (1)</b>
<small>(1) rayez les mentions inutiles</small>	
<b>Mots clés de l'étude :</b>	

**ANNEXE N° 4**

**ATTESTATION DU MAITRE DE STAGE**

**JE, SOUSSIGNE :**

**(NOM ET PRENOM DU MAITRE DE STAGE)**

**REPRESENTANT :**

**(RAISON SOCIALE DE L'ETABLISSEMENT)**

**CERTIFIE QUE MONSIEUR :**

**( NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE)**

**A EFFECTUE SON STAGE PENDANT LA (LES) PERIODE (S) SUIVANTE (S) :**

<b>DATES</b>	<b>DUREE</b>	<b>TUTEUR</b>

**OBSERVATIONS DU MAITRE DE STAGE**

**A**

**LE**

**NOM ET SIGNATURE**

**UNE ATTESTATION, POUR CHAQUE PERIODE DE STAGE EST A ADRESSER AU PRESIDENT DU JURY .  
ELLES SERONT UTILISEES EN CAS DE BESOIN AU COURS DE LA DELIBERATION**